



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### caoutchouc et plastiques

Question écrite n° 40882

#### Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la décision du groupe Dunlop de procéder à des restructurations à l'occasion desquelles les directions ont prévu de supprimer une centaine d'emplois dans les entreprises d'Amiens (Somme) et de Montluçon (Allier). Il lui rappelle que le groupe Dunlop a vu son chiffre d'affaires progresser de 4,7 % en 1998 sur 1997 et que les profits sont en nette augmentation avec 16 millions de profits en 1998. Les suppressions d'emplois annoncées par le groupe sont inacceptables et ne sont motivées que pour satisfaire aux exigences des actionnaires. Il lui demande d'intervenir auprès de la direction du groupe pour faire annuler ce plan de suppression d'emplois. Il lui demande de l'informer du sens de ses interventions.

#### Texte de la réponse

L'annonce en juillet dernier de l'intention du groupe Goodyear-Dunlop de procéder à une restructuration de son site de Montluçon, conduisant à la suppression de plus de 400 emplois, a suscité une vive émotion compte tenu de la place très importante qu'occupe cet établissement dans le tissu industriel de l'Allier. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a ainsi eu l'occasion à plusieurs reprises d'examiner avec les élus concernés les moyens d'amener le groupe sur ses intentions et de faire valoir les solutions permettant de préserver l'emploi et l'activité industrielle. Dans cette perspective, un projet industriel alternatif qui passerait par le développement du pôle poids lourds du site de Montluçon, celui-ci étant déjà le plus moderne du site et ayant bénéficié d'investissements très importants depuis la reprise par Sumitomo, et non par son abandon suivant les intentions du groupe, a été élaboré par les élus et les salariés. Le secrétaire d'Etat à l'industrie a indiqué aux dirigeants européens de Goodyear-Dunlop que ce projet alternatif avait le soutien de l'Etat et leur a demandé de le prendre en considération. Il faut cependant constater, en le regrettant vivement, que les interventions conjointes auprès des dirigeants du groupe n'ont pas permis de les faire reculer sur ce point et d'obtenir un retrait du projet de fermeture de l'atelier poids lourds, l'entreprise motivant sa décision par la nécessité de concentrer sa production de pneus poids lourds sur ses sites du Luxembourg et de Wittlich, en Allemagne, considérant que c'est la seule solution pour permettre une baisse des coûts conforme aux objectifs recherchés. En tout état de cause, l'Etat ne peut apporter une quelconque caution à une telle restructuration, compte tenu de la situation du groupe et des conséquences sur l'emploi et l'activité industrielle à Montluçon. Dans ces conditions, il a été indiqué aux dirigeants de Goodyear-Dunlop qu'une fermeture de l'atelier poids lourds, avec transfert des productions correspondantes vers l'Allemagne ou le Luxembourg qui constituerait la première étape d'un déclin irréversible du site, serait particulièrement inacceptable du point de vue du Gouvernement. Il est de fait indispensable que des mesures concrètes soient prises dans les meilleurs délais pour garantir la pérennité du site sur la base des nouvelles responsabilités qui lui seront confiées dans le cadre de l'organisation européenne du groupe. Pour répondre à cette demande, les dirigeants du groupe Goodyear-Dunlop se sont engagés à réaliser à Montluçon un programme d'investissements de 60 millions de francs et à maintenir et renforcer le centre de recherche et de développement sur les produits motocycles, de manière à assurer la crédibilité et la pérennité de l'activité motocycles. Un groupe tel que Goodyear-Dunlop se doit d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de ses salariés et des représentants élus du bassin d'emploi de Montluçon et de mettre en place des moyens significatifs pour

remédier aux conséquences de ses décisions. Au-delà des mesures d'accompagnement prévues dans le plan social, sur lesquelles la ministre de l'emploi et de la solidarité a été particulièrement vigilante, le secrétaire d'Etat à l'industrie a donc demandé aux dirigeants du groupe de renforcer les moyens prévus pour permettre la création de nouveaux emplois à Montluçon et le réensemencement d'un site industriel dont l'importance pour la ville est connue. Suite à cette intervention, Goodyear-Dunlop s'est engagé à prolonger et à étoffer le mandat donné au cabinet DML, de manière à atteindre un objectif de 150 créations d'emplois, au lieu des 100 prévues initialement. Au-delà des mesures prises par l'entreprise pour atténuer les conséquences de ses décisions, il paraît nécessaire que les élus et l'Etat mènent un travail conjoint de façon à permettre une redynamisation du bassin d'emploi de Montluçon. C'est dans cette perspective que M. Lombard, délégué aux investissements internationaux, a récemment participé, sur la demande du secrétaire d'Etat à l'industrie, à une réunion sur le développement économique du bassin organisée par le conseil général, ce qui a permis d'examiner les modalités concrètes pour construire une offre à destination du réseau de prospecteurs d'investissements internationaux. Un travail conjoint avec la DATAR a de plus été amorcé afin d'examiner les modalités selon lesquelles les acteurs locaux pourraient être accompagnés dans cette démarche de redynamisation. Le bassin de Montluçon peut dans cette perspective compter sur les atouts importants que constituent son tissu industriel, et notamment un certain nombre d'entreprises moyennes dynamiques, sa main-d'oeuvre qualifiée et son IUT. De plus, des dispositifs d'aides publiques significatifs sont d'ores et déjà en place, fonds européens et zonage PAT en particulier, qui donnent les moyens aux acteurs locaux de voir leurs projets facilités. Ces différentes dispositions me paraissent créer un cadre général favorable à la promotion des initiatives locales et leur concrétisation, dans lequel les actions de coordination, telle que celle initiée par le conseil général et la mairie de Montluçon, et la préparation d'une « offre » ciblée pour les investissements internationaux pourront trouver toute leur efficacité. Le secrétaire d'Etat à l'industrie restera vigilant sur le respect des engagements pris par le groupe Goodyear-Dunlop et apportera son plein concours aux collectivités locales dans leurs efforts pour valoriser les atouts du bassin d'emploi de Montluçon et surmonter ses handicaps.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40882

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2000, page 639

**Réponse publiée le :** 9 avril 2001, page 2138